

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 7 juin 2021, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil au 253, rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Monsieur Yves Tremblay (DM-21-104) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un abri d'auto de 6.09mètres X 7.9 mètres en cour latérale, ce qui porterait la superficie des bâtiments complémentaires à 168.65m² au lieu de 150m² tel que le stipule l'article 12.5.4. concernant l'aire au sol maximum de bâtiment complémentaire, du règlement de zonage 2015-03, sur l'immeuble portant le numéro 114 rang Saint-François.;

Au cours de cette assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suite aux commentaires qui lui auront été transmis par le service d'urbanisme.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 20^{ième} jour du mois de mai 2021.

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier